



BLACKSIDE BRIGNOLES

DOSSIER D'ADHÉSION – Saison 2023/2024

PHOTO
(OBLIGATOIRE)

302 Boulevard Long – 83170 BRIGNOLES - Portable : 06.70.53.04.74 - mail : contact@blackside-brignoles.com

NE PAS REMPLIR – CADRE RESERVÉ À L'ÉTABLISSEMENT

Inscription le :/...../.....

Adhésion CrossFit

Adhésion Boxe

Montant de la cotisation :

réglé le :/...../.....

IDENTITÉ DE L'ADHÉRENT

(merci d'écrire en majuscules)

Nom : Prénom : M F

Date de naissance : Téléphone :

Adresse :

.....

Mail :

A remplir si l'adhésion concerne un mineur

Je soussigné(e) :

Responsable légal de l'enfant :

Autorise l'association Blackside Brignoles à diffuser les photos et vidéos prises dans le cadre de l'activité du Club.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription, des règles sportives et du règlement intérieur du Club (annexés au présent dossier), je les accepte et m'engage à les respecter.

Date :

Signature de l'adhérent et du responsable légal si l'adhérent est mineur :



BLACKSIDE BRIGNOLES

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

302 Boulevard Long – 83170 BRIGNOLES - Portable : 06.70.53.04.74 - mail : contact@blackside-brignoles.com
<http://blackside-brignoles.com/>

1. **Objet :**

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes ayant souscrit une adhésion / licence chez Blackside Brignoles.

2. **Condition d'accès :**

L'accès à la salle d'entraînement est strictement réservé aux membres de l'association (adhérent / licencié) à jour de leur cotisation ainsi qu'aux personnes autorisées par le coach principal ou l'un de ses adjoints.

3. **Tenus, hygiène, respect mutuel :**

Par mesure d'hygiène, nul n'est autorisé à entrer dans la salle d'entraînement avec des chaussures, celles-ci doivent rester dans le hall.

L'adhérent / licencié s'engage à respecter les lieux et horaires d'entraînement, ses camarades et ses coaches/adjoints.

Le coach est seul juge du comportement des adhérents/licenciés pendant l'entraînement, il a toute autorité pour exclure un adhérent/licencié du cours en cas de perturbation volontaire et/ou répétée, ainsi qu'en cas de d'attitude déplacée.

Il est OBLIGATOIRE de vous munir d'une bouteille d'eau.

Pour tous, la tenue obligatoire pour la pratique de sport de combat est composée de :

- Gant de boxe et Protège-tibia

A partir de 10 ans, la tenue sera complétée de :

- Bandes, Protège dents et protection anatomique

- Short de boxe - casque de boxe

- Tenue en lycra et short MMA pour le pancrace, grosses mitaines d'entraînement

Pour la pratique du Cross Fit : une paire de chaussure à usage unique en salle est obligatoire.

4. **Matériel**

Le matériel mis à disposition pour la séance d'essai doit être respecté et rangé en fin de séance.

5. **Discipline et sécurité**

Le parent / responsable légal doit accompagner son enfant (adhérent / licencié mineur) et s'assurer de la présence d'un coach en début de séance.

L'adhérent/licencié mineur doit être déposé et récupéré par son parent/responsable légal à l'intérieur de Blackside Brignoles, aux heures précises de début et fin de cours.

En cas de non-respect de cet article et en cas d'incident ou d'accident, le Président de Blackside Brignoles ne pourra être tenu pour responsable.

Le Président de Blackside Brignoles ne pourra être tenu pour responsable d'éventuelles pertes, détériorations ou même vols d'objets de valeur ou autre, et décline toute responsabilité pendant et hors les heures de cours en cas de vol ou d'oubli d'affaires personnelles.

En cas de non-respect d'une consigne donnée par un coach ou adjoint à l'adhérent/licencié, pouvant entraîner un accident, le Président de Blackside Brignoles ne pourra être tenu responsable. La responsabilité du Président de Blackside Brignoles ou d'un coach ne pourra être retenue en cas d'accident pendant un exercice d'opposition.

Le Président de Blackside Brignoles exclura de l'association, sans contrepartie, toute personne qui manquerait gravement aux dispositions du présent règlement intérieur et pour le non-respect des consignes de sécurité.

Toute personne à l'intérieur de Blackside Brignoles accepte d'être filmée ou photographiée et que son image soit publipostée sur les réseaux sociaux.

Nom / Prénom :

Nom / Prénom :

Signature(s) de l'adhérent /licencié ou du responsable légal si l'adhérent /licencié est mineur :

(Précédée de la mention « je m'engage sur l'honneur à respecter le présent règlement »

Le Président de Blackside Brignoles

David SCHRIVE

Cachet :

Signature :

FICHE DE CONSULTATION DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DU KICKBOXING, MUAYTHAI, DU PANCRACE ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Pratique loisirs (sans compétition)
Pratique en compétition « Educatif, Assaut, Light » (KO non autorisé)

**Ce certificat peut être établi par tout médecin titulaire du diplôme
français de docteur en médecine.**

Recommandations à l'attention des médecins

Cher confrère,

L'obtention du certificat médical est la conclusion d'un examen médical réalisé selon des règles de bonne pratique validées par les sociétés savantes. Cependant, la commission médicale fédérale de la FFKMDA rappelle que l'examen médical permettant de délivrer ce certificat :

- engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat (article R.4127-69 du code de la santé publique [article 69 du code de déontologie]), seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyen,
- ne doit jamais être pratiqué à l'improviste, sur le terrain ou dans les vestiaires avant une compétition, un tel certificat médical dit de complaisance est donc formellement prohibé (article R.4127-28 du code de la santé publique [article 28 du code de déontologie]).

Pour ces activités sportives la commission médicale préconise pour les vétérans ECG de repos interprété, valable 2 ans.

Il relève de votre seule décision de déterminer les examens complémentaires qu'il vous paraîtra utile de demander pour établir ou non ce certificat.

Toutes les contre-indications médicales aux sports s'appliquent.

On peut retenir en particulier les contre-indications médicales absolues ou relatives selon l'appréciation du médecin.



**CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DU
KICKBOXING, MUAYTHAI, PANCRACE ET DISCIPLINES ASSOCIEES EN LOISIRS ET
EN COMPETITION « EDUCATIF, ASSAUT, LIGHT »**

Je soussigné·e, Docteur(*en lettres capitales*)
certifie avoir examiné M./Mme
Né (e) le :

et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de signes apparents contreindiquant la pratique de l'entraînement, du loisir et des compétitions « Educatif, Assaut et light » en kickboxing, muaythai, pancrace et leurs disciplines associées.

Fait à : le :

Signature et cachet du médecin :